

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Convoqué le 06 décembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 19 décembre, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absent : Monsieur Nicolas PIERRAT

Absent excusé : David CANALES qui donne pouvoir à Antoine PREVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine PRÉVOST

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, approuvé et signé.

2018-58 ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur Jean-Michel PICHON, comptable public, présente au Conseil Municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1 068,98 €, réparti sur 16 titres de recettes émis entre 2003 et 2014, sur le budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- refuser de mettre en non-valeur un titre pour un montant de 527,00 €,
- d'admettre en non-valeur les autres titres pour un montant de 541,98 €.

Les crédits nécessaires à cette admission en non-valeur sont inscrits au Budget Principal 2018, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

2018-59 REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Madame le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il est proposé au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

2018-60 AMO SUIVI ANNEE 2 – MARCHE TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC

Le devis proposé par la société Energie Adapt s'élève à 3 000 euros (après négociation) pour la deuxième tranche des travaux d'éclairage public. Sachant qu'il ne reste que 25 % des travaux. Le montant de la première année était de 1 600 euros, le Conseil trouve la différence

trop élevée et décide à l'unanimité de ne pas renouveler ce contrat et de traiter directement avec la société Inéo et son responsable des travaux

2018-61 POINT SUR LES TRAVAUX

- La commission des travaux-voirie s'est réunie le 23 novembre 2018 afin de réceptionner les travaux des routes de Thorigny et Selorges. Contrairement à l'intervention précédente, les travaux sont terminés et donnent satisfaction. La commission se réunira à nouveau début janvier afin de définir les travaux 2019 pour un budget d'environ 10 000 euros.
- Pose d'un radiateur dans le bureau de la directrice de l'école par l'entreprise Mouraret pour un montant de 450 euros. Le radiateur acheté par la Mairie sera installé dans un logement communal.
- Deux entreprises ont répondu à la demande de devis concernant la rénovation complète de l'école et de la cantine :
 - o Ent GUERIN pour un montant de 46 505,50 euros H.T.
 - o Ent DAMAS pour un montant de 46 612,89 euros H.T.
 L'entreprise GUERIN est retenue à la condition d'obtenir les demandes de subventions faites via la DERT et au Département.
- Deux entreprises ont répondu à la demande de devis concernant la rénovation de l'entrée, de la pièce principale et des toilettes de la salle de l'Écu :
 - o GAUCHARD Peinture pour un montant de 5 365,97 euros H.T.
 - o APE Peinture pour un montant de 5 326,20 euros H.T.
 L'entreprise AEP Peinture est retenue.

2018-62 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2019

Madame le Maire expose le projet suivant : rénovation complète de la toiture de l'école et de la cantine.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 46 505,50 euros H.T.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

adopte le projet de rénovation complète de la toiture de l'école et de la cantine pour un montant de 46 505,50 euros H.T.

- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.	T.T.C.
Travaux	46 505,50	55 806,60	DETR	23 252,00	27 902,40
			Département *	13 951,00	16 741,20
			Autofinancement	9 302,50	11 163,00
TOTAL	46 505,50	55 806,60	TOTAL	46 505,50	55 806,60

*La réunion de répartition de l'enveloppe des Conseillers Départementaux n'est pas encore fixée, nous ne connaissons pas (s'il y en a une) le montant de la subvention.

- sollicite une subvention de 23 252 euros HT au titre de la DETR, soit 50 % du montant du projet.
- charge Madame le Maire de toutes les formalités.

2018-63 DEMANDE DE SUBVENTION AU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS D'INTERET COMMUNAL DU DEPARTEMENT 2019

Madame le Maire expose le projet suivant : rénovation complète de la toiture de l'école et de la cantine.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 46 505,50 euros H.T.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible au soutien aux investissements d'intérêt communal du Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

adopte le projet de rénovation complète de la toiture de l'école et de la cantine pour un montant de 46 505,50 euros H.T.

- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.	T.T.C.
Travaux	46 505,50	55 806,60	DETR	23 252,00	27 902,40
			Département	13 951,00	16 741,20
			Autofinancement	9 302,50	11 163,00
TOTAL	46 505,50	55 806,60	TOTAL	46 505,50	55 806,60

- sollicite une subvention de 13 951 euros HT au titre du soutien aux investissements d'intérêt communal du Département, soit 30 % du montant du projet.
- charge Madame le Maire de toutes les formalités.

2018-64 QUESTIONS DIVERSES

- L'Association des Parents d'Elèves remercie la Municipalité pour la subvention allouée chaque année ainsi que la mise à disposition du parking de la salle polyvalente lors de la vente de sapins de Noël.
- Monsieur DESOEUVRE a constaté que deux bennes de déchets de sapins ont été déposées sauvagement aux abords de la station d'épuration de la Renardière ainsi qu'un vol de sapin.
- Le Fonds Unifié Logement du Loiret nous sollicite pour une aide financière auprès d'une famille pour un montant de 499,07 euros (facture de chauffage). La proposition de participation du ménage étant très faible (26,26 euros), le Conseil refuse ce dossier.
- Deux personnes se sont manifestées auprès de la Mairie pour des dégâts causés par la sécheresse. Une commission préfectorale se réunira au courant du deuxième semestre 2019 afin de rendre un rapport. Les personnes concernées doivent faire une déclaration auprès de leur compagnie d'assurance.
- La maison familiale Rurale de Beaumont les Autels sollicite une subvention pour un élève scolarisé dans cet établissement. Le Conseil refuse à l'unanimité.
- Le Comité des Fêtes se propose de repeindre la salle polyvalente fin décembre. Les achats seront pris en charge par la commune pour un montant de 360 euros TTC. Le Conseil approuve cette initiative (3 abstentions) et remercie l'association pour son bénévolat.
- Rappel de la date des vœux le mercredi 16 janvier à 19 heures.

Mme Anita BENIER

M. Frédéric DEROUCK

M. Charles MALAUZAT

M. Régis VRAIN

M. François MOREAU

Mme Christine LEMOULT

M. Nicolas PIERRAT

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

M. Christian POUSSET

Commune de BACCON

Séance du 19 décembre 2018

M. Éric LANGÉ

Mme Céline CAMOZZI

M. Antoine PRÉVOST

Mme Edwige GUISET

M. David CANALES

M. Nicolas d'ABOVILLE